



Ville de Marnay

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2022

Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay

Membres présents : BALLOT Vincent - BERÇOT Françoise - DARROY Bernadette -DUTILLEUL Bernard - GROSJEAN Sandrine – MORCHE Bernard - MORLAND Mélanie - - RONDOT Jérémy - SCHWEITZER Annie -

Absents : FASSET Jean-Louis, ZANGIACOMI Pierre

Pouvoir : MADIOT Bernadette à BERÇOT Françoise, GIRARD Bernard à Vincent BALLOT, MOUCHOT Yves à Bénédicte THIELLEY, RONDOT Jérémy à GROSJEAN Sandrine

Secrétaire de séance : GROSJEAN Sandrine

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2022 ;
- Comptabilité : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ; subvention à l'association la Gaule Marnaysienne ; ouverture de crédits (DM1)
- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants ;
- Personnel communal : contrat groupe d'assurance statutaire – évolutions réglementaires qui modifient les engagements statutaires des collectivités envers leurs agents ;
- Travaux de requalification de l'avenue du champ de foire, rue Jean Baptiste Brusset et du Paquey : mission de maîtrise d'œuvre ;
- Motion du centre de gestion de la Haute-Saône : soutien de la formation secrétaire de Mairie (diplôme universitaire gestion administrative secrétaire de mairie) ;
- Recrutement dans le cadre d'un contrat CAE PEC au service technique ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1. Approbation du compte rendu du 31 mai 2022

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 31 mai 2022
Aucune remarque n'est émise.

Question F BERCOT : que signifie être « référent du marché » : prise de contact avec les demandes, envoi aux commerçants référents, tenir à jour les présents...

2. Comptabilité : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ; subvention à l'association la Gaule Marnaysienne ; ouverture de crédits (DM1)

Dcm 2022/36

Une demande a été faite par les Finances Publiques à la commune de Marnay. Monsieur le maire propose de choisir d'adopter le référentiel comptable et financier M57 à la place du référentiel M14.

Le référentiel M57 est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent, mis à jour par la DGFIP et la DCL en concertation avec les acteurs locaux.

La M57 est le référentiel, le plus avancé en termes de qualité comptable et intègre les dernières dispositions examinées par le conseil de normalisation des comptes publics. Elle assouplit les règles budgétaires.

Les collectivités locales volontaires peuvent passer à la M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour permettre un accompagnement personnalisé. Cela permettra donc à la commune de bénéficier d'un accompagnement par l'agence INGENIERIE 70 afin de simplifier la gestion des comptes.

Vote : 13 pour

Dcm 2022/37

Une subvention de 424 Euros à l'association la Gaule Marnaysienne est votée à la suite d'une demande de subvention concernant l'animation du 11 juin 2022 qui s'inscrivait dans le cadre de la fête de l'Ecotourisme. Ce fut une belle intervention, les participants ont été ravis.

Vote : 13 pour

Dcm 2022/38

Afin d'assurer l'engagement et le mandatement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune et de respecter le principe d'indépendance des exercices comptables, Monsieur le Maire propose d'effectuer des ouvertures de crédits pour régulariser des écritures comptables qui doivent être réalisées afin d'intégrer les études de travaux en immobilisation

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
D 2152-041	Installations de voirie	5652	
R 2031-041	Frais d'études	5652	

Vote : 13 pour

3. Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants -DCM 2022/39

Pour donner suite à un courrier de l'AMF, une demande de délibération est proposée par Monsieur le Maire pour continuer à utiliser la publication papier visant à faire perdurer l'affichage de publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel (sur le panneau d'affichage au public à la Mairie de Marnay).

En effet, à compter du 1er juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ci-dessus ne sera assurée que sous forme électronique, sur leur site Internet. Néanmoins, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation. Elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Dans le but de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et afin de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé de ces actes, l'ensemble du conseil adopte la proposition du maire.

Cette démarche n'empêchera pas une éventuelle publication par le biais d'internet.

Vote : 13 pour

4. Personnel communal : contrat groupe d'assurance statutaire – évolutions réglementaires qui modifient les engagements statutaires des collectivités envers leurs agents – DCM 2022/40

Le centre de gestion de Haute-Saône propose de prendre en compte les évolutions réglementaires du contrat groupe d'assurance statutaire. Il s'agit de nouvelles garanties supplémentaires pour le personnel communal (concernant le capital décès, l'évolution des conditions d'attribution et des durées de prise en charge pour les garanties maternité / paternité / adoption, la prise en charge des évolutions du temps partiel thérapeutique sans congé pour raison de santé).

Cela représente une augmentation de 0,13% de la cotisation salariale.

Vote : 13 POUR

5. Travaux de requalification de l'avenue du champ de foire, rue Jean Baptiste Brusset et du Paquey : mission de maîtrise d'œuvre – DCM 2022/41

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été organisée pour trouver un maître d'œuvre en mars 2022, concernant le projet de requalification de la rue du Champ de Foire, rue Jean Baptiste Brusset et du Paquey.

L'offre de l'entreprise VERDI ingénierie, Bourgogne Franche-Comté donne satisfaction, aussi le Maire propose de retenir cette proposition.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget l'aménagement par tranches de la rue Brusset, du Paquey, et de l'avenue du champ de foire. Le but étant d'essayer de phaser ces travaux sur plusieurs années et de faire valider ces derniers par les Cités de Caractère. Des subventions seraient envisagées par la DRAC, la Région et le Département mais ces organismes doivent revoter l'attribution des subventions.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission d'aménagement avec des élus, le cabinet Verdi et les nombreux usagers (à savoir les riverains, les différentes associations sportives, les pêcheurs, la quincaillerie...).

Vote : 13 POUR

6. Motion du centre de gestion de la Haute-Saône : soutien de la formation secrétaire de Mairie (diplôme universitaire gestion administrative secrétaire de mairie) – DCM 2022/42

Faute de subventions de la région, le diplôme universitaire pour les secrétaires de Mairie risque de disparaître. Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal une motion de soutien au Centre de Gestion de Haute-Saône concernant la formation des secrétaires de mairie Diplôme universitaire «GASM».

Vote : 13 POUR

7. Recrutement dans le cadre d'un contrat CAE PEC au service technique – DCM 2022/43

Le Maire propose le recrutement d'un jeune au service technique 3 jours par semaine à hauteur de 20 heures hebdomadaire, dans le cadre d'un contrat CAE-PEC.

Ce contrat pourra bénéficier d'aides et se fera sur 11 mois.

Vote : 13 POUR

8. Questions diverses

- Buvette du 13 juillet : un mail d'appel à la tenue d'une buvette sera fait à toutes les associations.
Des lampions seront commandés par la mairie
- Un point chiffré est établi sur le Dispositif de Recueil (DR) qui permet l'enregistrement d'une demande de passeport et/ou de carte d'identité en mairie. Depuis sa mise en service, 1053 CNI et 688 PASSEPORTS ont été réalisés à la mairie de Marnay.
- La Ludo bibliothèque demande la pose de 3 stores (pour la deuxième pièce) car elle n'en est pas équipée. Le conseil approuve cette demande.
- Un courrier de la CCVM concernant le détail des charges de la SCAF (salle Anne Frank) a été examiné par le conseil. Une réponse sera faite.
- Le conseil prend connaissance de l'invitation pour le repas des pompiers.
- Affaire SIEVO : une proposition d'un effort sur la rétrocession des excédents a été faite. Le conseil est dans l'attente d'un avis du SIEVO
- Enonciation du vide grenier du foot le 10/07/2022
- Un devis a été proposé par la société ANS INFORMATIQUE concernant la sécurisation du réseau (environ 136 euros /mois)

- Retour sur la fête de l'écotourisme :
La participation à la journée citoyenne est mitigée. Peut-être faudrait-il la réaliser sur plusieurs matins plutôt que sur une journée complète.
La Fête de l'estampe a attiré du monde (environ 100 personnes).
La soirée gourmande s'est très bien déroulée. Les gens étaient satisfaits.
Le nettoyage des berges de l'Ognon avec Woka a permis de récolter 3m3 de déchets.
L'activité pêche est à renouveler.
- 2^{ème} vendredi du mois : un marché avec animation est prévu en juillet et en août.
- Octobre rose : une réunion se fera début septembre et de nombreuses activités sont déjà prévues avec les associations.
- Enonciation d'un fossé à prolonger en bas de la route de Gray en direction de la rue Simone Veil à la suite d'inondations.

Fin de la séance : 21 heures 30

Le Maire,
Vincent BALLOT

Le secrétaire de séance
GROSJEAN Sandrine



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Juin 2022 à 20 h 00

MAIRIE DE MARNAY

2022/36	Adoption nomenclature M57 01/01/2023
2022/37	Subvention association la Gaule Marnaysienne
2022/38	Ouverture de crédits DM 1
2022/39	Modalités de publicité des actes
2022/40	Contrat groupe assurance statutaire évolutions réglementaires
2022/41	Travaux de requalification rue du Champ de Foire, Jean-Baptiste Brusset et Paquey
2022/42	Motion de soutien au CDG 70 Diplôme universitaire Gestion administrative secrétaire de mairie
2022/43	Recrutement d'un contrat CAE PEC